

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VILLE DE QUIMPER - DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE



Demande de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Ville d’art et d’histoire

N° DEC.2025.05.149.DC

LA MAIRE DE LA VILLE DE QUIMPER

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 4 en date du 22 juillet 2020 donnant délégation à madame la maire de Quimper ;

Vu le budget de la ville, compte : 74718 860 et fonction : 33 ;

Considérant les activités coordonnées par la Maison du patrimoine dans le cadre du label Ville d’art et d’histoire ;

Sur proposition du directeur général des services ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

La ville de Quimper sollicite une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne d’un montant de 17 000 euros au titre de l’ensemble des actions d’animation et de valorisation du patrimoine développées dans le cadre de la Ville d’art et d’histoire en 2025.

Article dernier : Exécution

Monsieur le directeur général des services et le comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Quimper sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision prise par délégation du conseil municipal.

Fait à Quimper, le 14 mai 2025

La maire,
Isabelle ASSIH

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Compte tenu de :

- la transmission au contrôle de légalité le : 20/05/2025
(AR du 20/05/2025 ID: 029-212902324-20250514-DC1862H1-AR)
- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 20/05/2025

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*